Saint-Caprais de Bordeaux

Bulletin Communal d'Informations

N° 58
Janvier 2014

Cérémonie des voeux

Concerts de fin d'année

Travaux

La Place du Village

Sommaire

Informations pratiques	P 2
Le mot du Maire	P 3
Activités des élus	P 4 & 5
Activités des commissions	P 6 à 9
L'Urbanisation à St-Caprais	P 10 & 11
Finances	P 12
Vie associative	P 13 à 16
Médiathèque	P 17
Collectif du patrimoine	P 18
Pêle-mêle photos Agenda	P 20

Bulletin Communal d'Informations
Directeur de publication : Alexandre Sierra
Impression : Imprimerie LESTRADE à CENON (05.56.86.38.52)
Imprimé sur papier promouvant la gestion durable des forêts.

PEFC/10-31-1377

Mairie de Saint-Caprais de Bordeaux

4, Avenue de Mercade, 33880 Saint-Caprais de Bordeaux
Tél : 05.57.97.94.00 - Fax : 05.57.97.94.01
Mail : saint.caprais.de.bordeaux@wanadoo.fr Blog : stcapraisbx.blogspot.com

Le secrétariat est ouvert :
- lundi et vendredi de 14h00 à 19h00,
- mardi, mercredi et jeudi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Architecte Conseil au CAUE

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel ? Une architecte conseil du CAUE, Anne Van Der Elst, se tient à votre disposition pour une aide gratuite au 05.56.97.81.89. Voir aussi le site www.cauegironde.com

Défibrillateur

Un défibrillateur 24h/24 est situé sur le côté droit de la mairie, entre la bibliothèque et l'entrée de l'accueil périscolaire.

NUMEROS UTILES

Centre antipoison :	05 56 96 40 80
Urgences depuis portable : (numéro d'urgence européen)	112
SAMU : (médecins et dentistes de garde)	15
Pompiers :	18
Police secours :	17
Gendarmerie Créon :	05 57 34 45 20
Urgence Gaz :	0 800 47 33 33
Urgence EDF :	09 726 750 33
Syndicat de l'eau :	05 56 78 74 84
Mairie :	05 57 97 94 00
CCAS :	05 57 97 94 06
Bibliothèque :	05 57 97 94 17
Déchetterie :	05 56 30 65 16
SEMOCTOM :	05 57 34 53 20
COVED (poubelles) :	0 800 132 232
Centre médico social Créon :	05 57 34 52 70
Cl. Vétérinaire 24/24 Bègles :	05 56 49 43 89
Pharmacies :	
Rigou Saint Caprais	05 56 21 86 07
Cours Albret, Bx, 24/24	05 56 96 68 36
Capucins, Bx, 24/24	05 56 91 62 66

Informations annonceurs : contactez Virginie au 05.57.97.94.04.

Le mot du Maire

En écrivant cet éditorial, j'éprouve un sentiment de devoir accompli. En effet, dans deux mois, je ne serai plus le Maire de Saint-Caprais de Bordeaux. C'est pour moi un honneur d'avoir effectué de mon mieux cette tâche que vous m'avez confiée à plusieurs reprises. J'ai défendu partout les intérêts de notre commune, cherchant sans cesse à rassembler le plus grand nombre vers l'intérêt général.
Le mandat de Maire est certainement le plus beau car il s'exerce auprès et avec les citoyens. C'est un rôle essentiel pour la démocratie de proximité. Le Maire est en direct avec l'administré, du moins c'est comme cela que j'ai vécu la fonction.
La commune est un lieu privilégié de lien humain. Je souhaite que cette situation perdure encore longtemps. La tendance actuelle, non seulement à Saint-Caprais, mais dans la plupart des communes, me laisse dubitatif. N'entend-on pas souvent dire que les élus sont "tous pourris" ? J'espère que l'on cessera de s'attaquer personnellement au Maire, qui reste cependant l'élu préféré des français, qui garantit une solidarité et une présence que nul autre élu ne peut offrir.
C'est le 23 mars prochain que vous serez appelés à voter pour élire celles et ceux qui, à vos yeux, seront les plus aptes à gérer la commune. Attention, les règles du scrutin seront nouvelles. Vous devrez choisir une liste entière, le panachage étant interdit, sous peine de nullité. Vous choisirez également vos conseillers communautaires mentionnés sur le même bulletin de vote. La lettre d'information de mars vous donnera les explications nécessaires.
Ce bulletin communal est le dernier de cette mandature qui n'a duré, pour mon équipe municipale, que 3 ans pendant laquelle nous avons assuré une information régulière et mensuelle. Nous entrons dans une phase pré-électorale. C'est un moment important de débats et d'échanges. Mais attention aux promesses du style : «demain, on rase gratis».
Aujourd'hui, on peut mesurer le coût financier et humain de ce qui est arrivé à notre commune il y a 6 ans et qui a duré 3 longues années.
Soyons nombreux à être unis pour réaliser ensemble et pour garantir à tous une plénitude de vie.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont partagé avec moi cette expérience durant toutes ces années, élus, non élus, bénévoles et tous ceux qui m'ont témoigné leur confiance et leur soutien.

Bonne et heureuse année 2014.

Jean-Paul PETIT,
Maire de Saint-Caprais de Bordeaux,
Vice-Président de la Communauté des Communes
en charge des sports.

Les chiffres de l'état civil

En 2013, il a été recensé à Saint-Caprais de Bordeaux :

- **40 naissances**
- **14 mariages**
- **18 décès**

Activités des élus : carnet de bord

OCTOBRE

Mardi 01
Commission CdC Culture
Lundi 07
Commission Vie Associative
Mardi 08
Bureau CdC
Vendredi 11
Conseil Municipal Enfants
Commission Enfance Jeunesse

Samedi 12
Vernissage Expo Arts Disants
Lundi 14
Commission Information Communication
Réunion CCVA
Jeudi 17
Réunion SIAMD
Lundi 21
Mise à jour logiciels comptables
Bureau Municipal
Mardi 22
Commission CdC Finances
Vendredi 25
1ère Pierre Multi-Accueil Latresne
Vendredi 25 et Samedi 26
Braderie CCAS
Lundi 28
Toutes Commissions

NOVEMBRE

Lundi 04
Rdv Ex-SIER
Mardi 05
Conseil Communautaire CdC
Mercredi 06
Réunion Ralentisseurs Bidane
Commission Vie Associative
Réunion Rythmes Scolaires
Lundi 11
Commémoration
Mercredi 13
Conseil Municipal
Jeudi 14
Réunion CCAS
Vendredi 15
Réunion Syndicat de Lyde
Lundi 18
Réunion avec Bus Citram
Commission Information Communication
Mercredi 20
Commission Fleurissement
Jeudi 21
Commission CdC Culture
Vendredi 22
Commission Scolaire
Lundi 25
Bureau Municipal
Mardi 26
Conseil Communautaire CdC
Mercredi 27
Commission CdC Enfance Jeunesse
Jeudi 28
Assises Pays CE2M
Vendredi 29 et Samedi 30
Collecte Banque Alimentaire

Samedi 30
Arboretum

DECEMBRE

Dimanche 01
Arboretum
Mardi 03
Bureau CdC
Réunion Personnels Temps Méridien
Mercredi 04
Chasse au Trésor CLSH Arboretum
Jeudi 05
Commémoration Fin Guerre Algérie à Latresne
Hommage à Pierre-Jean Cousteix
Samedi 07
Réception Nouveaux Habitants
Lundi 09
Toutes Commissions
Mardi 10
Commission CdC Développement Economique
Réunion Personnels ATSEM
Jeudi 12
Commission CdC Culture
Départ Retraite Mme Taleb

Samedi 14
Inauguration Locaux Syndicat de Lyde
Arboretum
Dimanche 15
Arboretum
Concert de Noël ArtChor
Lundi 16
Commission Information Communication
Conseil Municipal
Mardi 17
Conseil Communautaire CdC
Mercredi 18
Réunion Rythmes Scolaires
Jeudi 19
Goûter de Noël des écoles
Commission CdC Sports
Réunion CCAS
Vendredi 20
Réception Communauté Scolaire
Samedi 21
Café Gourmand des Aînés
Concert de Noël Romano Dandies
Lundi 23
Commission Electorale
Mardi 31
Permanence Listes Electorales

JANVIER 2014

Lundi 06
Commission Appel Offres Gymnase
Toutes Commissions
Mardi 07
Commission CdC Finances
Commission Information Communication
Mercredi 08
Commission CdC Enfance Jeunesse
Samedi 11
Voeux du Maire
Repas Elus et Personnels
Lundi 13
Voeux de la CdC
Réunion CCVA

Mardi 14
Bureau CdC
Réunion Temps Méridien
Jeudi 16
Commission Scolaire
Lundi 20
Bureau Municipal
Toutes Commissions
Mercredi 22
Caisse des Ecoles
Jeudi 23
Commission CdC Culture
Commission CdC Sports
Lundi 27
Conseil Municipal
Mardi 28
Conseil Communautaire CdC

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur le blog de la commune : stcapraisbx.blogspot.com

CM du 13 novembre

- Décisions modificatives au budget. En fonctionnement, annulation de titres sur le loyer de La Poste. En investissement, virements et ouvertures de crédits pour les opérations école maternelle, Loustallaut, pump track et éclairage public.
- Validation du rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes.
- Approbation de la modification simplifiée du PLU.
- Délibération pour autoriser le Maire à signer un acte notarié pour la reprise de la voirie et des espaces verts du lotissement « Le Vallon ».
- Délibération pour engager une consultation sur la mission Sécurité Protection Santé (SPS) pour la réhabilitation de Loustallaut. Présentation du projet.
- Validation de la convention médiathèque / écoles.
- Adoption de la charte vie associative.
- Adoption du programme de voirie 2013. Choix de l'entreprise Atlantic Route pour un montant de 114.760 €.
- Annonce du début des travaux d'assainissement au chemin de Carbonneau.
- Modification par le SIEA de Lyde des dates de mensualisation des factures.
- Adoption du règlement pour le prêt de matériel aux administrés.
- Point sur le dossier de la cantine scolaire auprès du tribunal.
- Adoption des propositions des nouveaux rythmes scolaires à compter de septembre 2014.
- Informations sur les concerts de Noël.
- Informations du CCAS sur la boîte à lire, la braderie, et la collecte de la banque alimentaire.
- Point sur le projet arboretum et la plantation d'arbres fruitiers à la plaine Bernardin.

CM du 16 décembre

- Minute de silence en la mémoire de Pierre-Jean COUSTEIX.
- Validation d'une procédure d'expropriation d'une parcelle réservée sur le PLU et appartenant à la société Immogir.
- Vote d'une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association « Espaces et Loisirs ».
- Vote d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association « Entre Deux Rêves ».
- Désignation des délégués au SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers. Titulaires : Christian Boneta, Annie Levy. Suppléants : Claude Fontanet, Chantal Daubie.
- Validation d'un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre sur la restructuration et la mise en conformité du gymnase.
- Annonce que le budget communal sera présenté et voté fin février.
- Renouvellement à la société CSMETP de la convention d'occupation d'un terrain à usage de stockage.
- Annonce que les travaux d'isolation de la mairie ont été réalisés.
- Remerciements aux bénévoles qui ont participé à la plantation du verger arboretum.
- Annonce des résultats de la collecte pour la banque alimentaire : 8 caddies ½ de denrées.
- La commission vie associative annonce qu'elle rencontrera les responsables d'association dès janvier.
- Annonce de la fusion des associations CORCP et Comité de Jumelages.
- Annonce d'une permanence des élus le 31 décembre pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.
- Annonce des prochaines manifestations.

Abréviations

ATSEM : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAO : Commission Appel d'Offres
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d' Environnement
CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales
CCVA : Commission Consultative de la Vie Associative
CDC : Communauté de Communes
CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
CME : Conseil Municipal Enfants
CE2M : Coeur Entre Deux Mers
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
EHPAD : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
FDAEC : Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes
FDAVC : Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale
FNACA : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie
MO : Maîtrise d'Oeuvre
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
SDEEG : Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEMOCTOM : Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte des Ordures Ménagères
SIAMD : Syndicat Intercommunal des Aides Ménagères à Domicile
SIEA : Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement
SIER : Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SYTECEM : Syndicat Mixte du Pays Coeur Entre-deux-Mers

Modification simplifiée du PLU

Lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2013, il a été adopté une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une révision mais d'une modification simplifiée pour des changements de faible importance.

Ces changements sont au nombre de 7 :
1) Modification des règles régissant les temporisation des eaux de pluie afin d'éviter la surcharge des réseaux hydrographiques et pluviaux existants et de limiter les phénomènes d'inondations.
2) Corrections d'erreurs matérielles : augmentation du coefficient d'emprise au sol de la zone UE à 15 %, actualisation du fonds de plan, mise à jour des articles du code de l'urbanisme.
3) Suppression de 5 emplacements réservés qui n'ont plus vocation à exister.
4) Modification des distances d'implantation des annexes isolées.
5) Augmentation à 12 % du coefficient d'occupation des sols de la zone UE.
6) Assouplissement des prescriptions réglementant l'édification des clôtures.
7) Introduction d'un chapitre intitulé « mouvements de terres » concernant les règles d'affouillements et d'exhaussements du sol.

Ces modifications sont applicables à compter de janvier 2014.

SCOLAIRE

RYTHMES SCOLAIRES

Dès la rentrée de septembre 2013, un groupe de travail a rapidement été constitué afin d'élaborer le Projet Educatif du Territoire (P.E.D.T.). Il est composé :
- de représentants des parents d'élèves,
- de la directrice de l'école maternelle et du directeur de l'école élémentaire,
- des 2 responsables des accueils,
- de 2 représentants de la mairie,
- des présidents d'associations,
- des 2 membres de la C.D.C. (qui « pilotent » le groupe et font le lien avec les autres communes).

Le Projet d'Organisation du Temps Scolaire (P.O.T.S) a été voté en Conseil d'Ecole le 13/11/2013 ; ces nouveaux horaires, qui entreront en vigueur dès la rentrée 2014, sont les suivants :
- Ecole maternelle : 8h45 - 12h00 / 13h30 - 15h30 et 8h45 - 11h45 le mercredi
- Ecole élémentaire : 8h45 - 12h15 / 13h45 - 15h30 et 8h45 - 11h45 le mercredi

Actuellement, le groupe de travail s'emploie à organiser la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P).

INFORMATION ÉCOLE MATERNELLE

Parents, pensez à inscrire les enfants nés en 2011 et en janvier, février et mars 2012 à la mairie avant le 28 avril 2014 (les enfants nés en 2012 seront sur une liste d'attente).
Les inscriptions à l'école maternelle débuteront après les vacances de Pâques.
Si vous habitez en dehors de la commune vous devez faire une demande de dérogation au maire de votre commune et à celui de St-Caprais. Cette démarche est également nécessaire pour l'entrée en CP même si votre enfant était déjà à l'école maternelle de St-Caprais.

CANTINE SCOLAIRE : PRIX DE REVIENT D'UN REPAS 7,41€

La caisse des écoles s'est réunie le 22 janvier dernier afin d'examiner la situation financière de la cantine.
Il s'avère que, si pour l'année scolaire 2011-2012, 37120 repas ont été servis, pour 2012-2013, ce nombre s'élève à 40 887 soit une augmentation d'environ 10%.
Une étude a été réalisée sur le coût de la part communale : achats alimentaires, frais de personnel, EDF/GDF, eau : **il en ressort que le coût pour un repas en 2011-2012 était de 7,86€ et en 2012-2013 de 7,41€ .**
La municipalité facture les repas enfants à 2,30€ et adulte à 4,20€.
Une étude a été réalisée sur les 5 fournisseurs principaux pour calculer **le coût des achats alimentaires : 61 524€ pour 2011-2012 soit 1,66€ par repas et 67 570€ pour 2012-2013 soit 1,65€ par repas**. On constate donc que le coût des achats alimentaires a été maîtrisé.
La caisse des écoles a proposé de maintenir cette situation jusqu'à la fin de l'année scolaire.
En mai/juin, plusieurs études devront être engagées :
- Analyse de l'entrée du bio dans les repas,
- Examen d'une tarification en fonction du quotient familial,
- Adaptation des horaires avec les nouveaux rythmes scolaires.

A suivre….

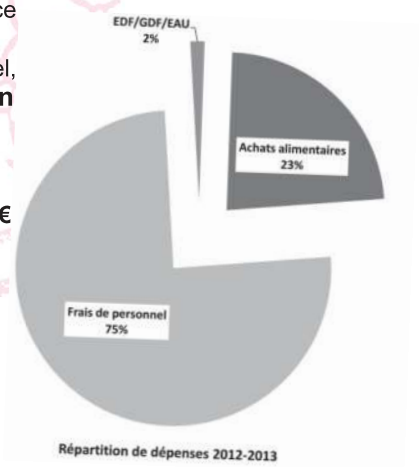

Répartition de dépenses 2012-2013

TRAVAUX

ECLAIRAGE DES HAUTS DE ST-CAPRAIS

La 3ème et dernière tranche des travaux d'éclairage des "Hauts de St-Caprais" est terminée.
L'ensemble du lotissement est maintenant équipé de candélabres à économie d'énergie.
Chaque lampadaire est équipé d'un variateur qui réduit la puissance d'éclairage et donc l'énergie consommée sans que cela ne soit détecté par l'œil humain. De plus, une horloge astronomique permet les allumages en fonction de l'obscurité et non plus des heures, avec la possibilité de couper pendant la nuit, comme cela se pratique dans d'autres communes. L'éclairage du terrain de pétanque du lotissement est également terminé et ce dernier est équipé d'un éclairage muni d'une clé disponible à la mairie.
Tout ceci dans le but de réaliser des économies d'énergie tout en offrant confort et sécurisation aux usagers.

TRAVAUX DE VOIRIES 2013

Les travaux programmés pour 2013 ont été en grande majorité réalisés.
Cependant, dans le bourg, la réfection des trottoirs, Avenue de Loustallaut a été interrompue car des problèmes de réseaux ont été découverts en ouvrant le sol : branchement électrique, pluvial et éclairage public. Ces derniers, qui ne pouvaient être prévisibles avant le début des travaux, ne font cependant que retarder la réalisation et ne remettent en aucune façon la finalisation prochaine de l'opération.
De plus amples informations vous seront données dans la LIM de février.

SÉCURISATION DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Les travaux de sécurisation des lignes électriques programmés sur 2013 avec le SDEEG ont été réalisés. Il s'agissait de remplacer plusieurs tronçons de fils nus par du câble torsadé. Ceci améliore la sécurité et la fiabilité.
Etaient concernées les lignes du lieu-dit Tempête vers Vaché, du chemin de Loupes, de l'avenue de Mercade.
En 2014, il est prévu une sécurisation de ligne avenue de Luzanne et un enfouissement de réseau devant le stade.

SOCIAL

LA BANQUE ALIMENTAIRE

Profitant des vacances de Noël, le C.C.A.S. a fait repeindre la cuisine du Presbytère, lieu aux multiples activités : distributions des colis de la banque alimentaire, réunions des bénévoles de la braderie pour trier les affaires des dons reçus, ateliers de cuisine et de réunion des adhérents des jardins collectifs encadrés par la M.D.S.I. de Créon.

Mais au fait, comment fonctionne la banque alimentaire et qui sont ses bénéficiaires ?

Beaucoup de lecteurs de ce B.C.I. participent à la collecte nationale de la banque alimentaire et donnent riz, pâtes, conserves, farine, gâteaux secs, aliments pour bébés…. La banque alimentaire collecte d'une part ces dons au niveau départemental, mais également et quotidiennement des produits frais des grandes surfaces et des producteurs (lait, produits laitiers, fromages, légumes, fruits, viandes, charcuteries…) ainsi que des produits de la Communauté Européenne.

Chaque commune adhérente en Gironde a un jour et une heure pour venir récupérer d'une part l'épicerie, la viande et les produits laitiers (transportés dans des glacières distinctes) et d'autre part choisir légumes, fruits, pains, viennoiseries en fonction des arrivages du jour et du nombre de bénéficiaires. Ce déplacement hebdomadaire nécessite un véhicule, un employé communal et une élue. Puis ce sera une équipe formée d'élues et de bénévoles qui, à leur tour, répartiront les denrées et prépareront les paniers des bénéficiaires en fonction du nombre de personnes (adultes et enfants) dans chaque foyer. La distribution aura lieu le jour même. En 2013, ce seront 9 tonnes ½ qui auront été distribuées à Saint-Caprais.

Pour être bénéficiaire, il faut avoir contacté le C.C.A.S., rencontré l'adjointe qui en est responsable, constitué un dossier faisant état de difficultés financières (dettes, maladie, chômage…) mettant en péril l'équilibre de la famille et la malnutrition des enfants et parents. Le C.C.A.S. favorisera toujours l'aide aux familles avec enfants. Il sera alors proposé, puis remis des colis d'urgence ; ensuite le dossier sera soumis au conseil d'administration du C.C.A.S., qui se réunit toutes les 5 semaines environ et qui statuera sur la durée de l'aide à apporter à ladite famille. Les bénéficiaires seront régulièrement convoqués et reçus pour suivre l'évolution de leur dossier jusqu'à la fin de l'aide alimentaire.

LE RELAIS GIRONDE

En 2013, celui-ci a collecté 13,18 tonnes de TLC (textile, linge de maison, chaussures) dans notre commune, soit 4,79 kg par habitant. Il charge la municipalité de remercier les Saint-Capraisiens pour leur générosité. Grâce au partenariat mis en place avec l'ensemble des Relais, le tri et la valorisation des TLC se sont développés, permettant ainsi :

- La création de 2200 emplois nets en 30 ans, favorisant l'insertion par le travail
- La collecte de 90.000 tonnes de textiles en 2012, valorisées à 90 %,
- La création et la commercialisation de Métisse, une gamme d'isolation thermique et acoustique conçue à partir de vêtements de seconde main issus de coton recyclé.
- Le lancement des Eko Baffle, une solution écologique pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas, restaurants, salles de musique ….

Agissant au cœur des territoires et dans le respect des valeurs fondatrices de l'Economie Sociale et Solidaire, LE RELAIS met concrètement l'économie au service de l'homme.

AVEZ-VOUS UNE BONNE VUE ?

Si vous avez des difficultés ou ne pouvez vous déplacer pour contrôler votre vue et/ou refaire une paire de lunettes, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S. qui vous communiquera les coordonnées d'un opticien se déplaçant à domicile.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S., Madame MANGEMATIN, adjointe au social, et tous les membres du Conseil d'Administration remercient vivement Monsieur NAÏS qui, à la veille de Noël, a mis à disposition son salon de coiffure et offert aux bénéficiaires du C.C.A.S. une coupe-brushing. Ce n'est pas moins d'une quinzaine de personnes qui ont accepté la proposition avec plaisir et apprécié les soins dispensés par les coiffeuses afin de se sentir belles pour les Fêtes. Un grand merci également au personnel du salon de coiffure qui ont "cocooné" nos bénéficiaires.

L'ASSOCIATION AGIR CANCER GIRONDE charge le C.C.A.S. de «remercier très sincèrement tous les vendangeurs de bouchons pour avoir récupéré, stocké, trié et livré 42 tonnes de bouchons» à travers la région. Le fruit de leurs récoltes a permis d'établir un chèque de 18.000€ au profit de l'Institut BERGONIE de Bordeaux.

A VENIR....

THÉ DANSANT DES AÎNÉS

Goûter et animation musicale

Samedi 8 février à 14h30 Au restaurant scolaire

PROCHAINE BRADERIE LES 7 ET 8 MARS

- vendredi 7 mars, le 9h30 à 20h30
- samedi 8 mars, de 9h30 à 15h00 au Domaine de loustallaut

JEUNESSE

La dernière réalisation de la Commission jeunesse, la piste de pump track rencontre un véritable succès. Cette piste à bosses destinée aux vélos, située sur le parking de l'école élémentaire, est régulièrement utilisée par des jeunes champions en herbe qui s'adonnent parfois à de virulentes acrobaties. N'hésitez-pas à venir en profiter !

F. Chabagno et l'ensemble des élus de la Commission Jeunesse remercient vivement les enfants du Conseil Municpal Enfants pour leur engagement et leur dynamisme lors des opérations menées tout au long de leur mandat.

VIE ASSOCIATIVE

CCVA DU 13 JANVIER 2014

Lors du dernier CCVA (Conseil Consultatif de la Vie Associative) mené par Bernard MAUPOME Adjoint à la vie associative, les participants ont fait le point sur la réforme des rythmes scolaires et sur les actions que pourraient mener les associations lors des Temps d'Activités Périscolaires. Il était à l'ordre du jour de faire un premier recensement des animateurs qui pourraient intervenir.
Les élus et associations présents ont ensuite poursuivi leur réflexion sur d'attribution de noms pour les salles municipales : Avec l'accord de leurs épouses, la future salle des fêtes s'appellera "Salle Jean-Philippe Corjial", Le Club House de la pétanque, "Raymond Baillou", et le boulodrome "Yves Martin". D'autres lieux attendent encore leur nom. Les travaux de réhabilitation du gymnase ont ensuite été évoqués avec les conséquences engendrées pour les usagers. La municipalité a informé qu'une réunion sera programmée avec les associations et le Maître d'oeuvre après le choix des entreprises. La disponibilité d' autres salles est à l'étude et des demandes ont été entreprises auprès des autres communes de la CdC afin que les activités puissent se pousuivre au mieux.

COMMUNICATION

INFORMATION MUNICIPALE : 1,3€ PAR HABITANT

La commission information et communication réalise des publications que vous recevez chaque mois dans votre boîte à lettres : La Lettre d'Informations Municipales (LIM = 8 fois par an) et le Bulletin Communal d'Informations (BCI = 3 fois par an).
Ce sont, entre autres, des outils précieux pour les associations de la commune qui peuvent s'y exprimer librement et annoncer leurs activités et manifestations : 1/3 du bulletin communal leur est d'ailleurs généralement attribué.
Le coût de l'information papier annuel à St-Caprais (BCI et LIM) s'élève à 7 179,11€. Ce montant comprend les frais de photocopies et papier, le personnel pour la distribution et l'impression. A ces charges, il faut enlever les recettes globales des encarts publicitaires, ce qui au total, donne un coût réel annuel pour la commune de 3 579, 11€ soit 1,3€ par habitant.
Un blog est également disponible dans lequel vous pouvez retrouver des informations : comptes-rendus des conseils municipaux, LIM, BCI, infos pratiques, vie associative, manifestations à venir…

PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS

Dans sa politique d'aide aux associations (34 sur la commune) la municipalité offre la possibilité à ces dernières de faire des photocopies tant pour leurs activités quotidiennes que pour annoncer leurs manifestations grâce à des flyers ou affiches. Ainsi c'est environ 10 000 copies A4 et 3000 copies A3 couleur et noir et blanc par an qui sont réalisées.

FETES ET CEREMONIES

LA TRADITIONNELLE CÉRÉMONIE DES VŒUX A EU LIEU LE SAMEDI 11 JANVIER AU RESTAURANT SCOLAIRE.

C'est avec un peu d'émotion que Jean-Paul Petit, maire de Saint-Caprais a commencé son discours, son dernier en tant que maire. Il a tout d'abord eu une pensée pour les plus démunis, de plus en plus nombreux en France actuellement et mis l'accent sur la tendance générale en matière d'aide alimentaire qui est en hausse, rappelant que le CCAS de St-Caprais en 2013 a distribué 9,5 tonnes de denrées.
Il a ensuite rappelé le rôle de l'élu au service de l'intérêt communal et donc de l'intérêt général en insistant sur le fait qu'il y a toujours beaucoup à faire et « qu'il est toujours plus facile d'énumérer les besoins que de trouver les moyens de leurs réalisations ». A l'approche des prochaines élections municipales des 23 et 30 mars prochains il a souhaité courage et réussite aux futurs élus.
Il n'a bien sûr pas manqué de remercier tous ceux qui œuvrent régulièrement pour la réalisation de projets : élus, bénévoles associatifs, Conseil municipal enfants et personnel municipal.

Après avoir rappelé en quelques mots les temps forts de 2013 (travaux à l'école maternelle, gratuité des fournitures à l'école, politique de la vie associative, travaux de voiries et de renforcement des réseaux électriques, adoption des modifications du PLU, réalisation du diagnostic énergétique des bâtiments communaux, actions sociales envers les séniors, les jeunes, les plus démunis, permis de construire de la future salle des fêtes en instruction, actions au sein de l'intercommunalité…). Jean-Paul Petit a annoncé le vote du budget 2014 début mars afin d'éviter un dysfonctionnement dans la gestion de la commune : taux d'imposition inchangé, pas de nouvelles opérations d'investissement, de sorte que les nouveaux élus puissent y apporter leurs touches par des décisions modificatives.
S'excusant d'avoir été un peu long, le maire a terminé son intervention en promettant qu'il ne le ferait plus.

La cérémonie, s'est ensuite poursuivie par le partage de galettes des rois et de cidre, les discussions allant bon train. Un moment convivial qui favorise avant tout la rencontre entre la population et les élus.

INTERCOMMUNALITE

COMMISSION SPORT

La commission sport de la CdC a mené sa réflexion sur la création d'une salle de raquettes sur le territoire. Cette dernière avait au préalable rencontré l'ensemble des clubs de tennis qui a présenté un projet sportif pour le territoire. La commission a préparé un document de consultation pour être accompagnée dans sa réflexion par un programmiste capable de préciser les éléments du projet, de réaliser un programme indiquant les réels besoins et au final, de fournir un chiffrage du projet.
Le conseil communautaire du 28 janvier a désigné un programmiste chargé d'étudier ce projet sur les communes de Camblanes et Saint-Caprais.
Une démarche devenue incontournable pour que les adhérents des divers clubs de tennis de la CdC, dont le nombre est en constante augmentation, puissent pratiquer leurs sports dans de bonnes conditions sur des courts couverts. Les coûts très importants pour la création d'une salle de raquettes nécessitent un regroupement des communes pour pouvoir financer ce projet.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS DE SAINT-CAPRAIS.

Dans le cadre de son intervention dans la mise en place des services périscolaires (Accueils périscolaires élémentaire et centre de Loisirs), la CdC utilise les locaux de St-Caprais mis à sa disposition. Ces derniers nécessitent d'être réaménagés pour être pleinement adaptés à ces services : agrandissement, déplacement, réaménagement… Une consultation pour la désignation d'un programmiste a été lancée afin d'accompagner la CdC et la commune de Saint-Caprais dans la définition des besoins, la localisation des locaux, la définition des travaux et le chiffrage de l'opération. Le programmiste a été désigné, le travail peut commencer.

GIRONDE NUMÉRIQUE – INTERNET HAUT DÉBIT

Deux NRA-MED (noeuds de raccordement montés en débit) doivent être installés sur la commune. Le premier, à proximité du stade, est en commande.
Le second, proche de l'église, a fait l'objet de remarques de la part de l'Architecte des Bâtiments de France. Son emplacement et sa couleur ont dû être revus, il sera vert.
Ces installations se présentent sous la forme d'armoires de 2 mètres de largeur, 2 mètres de hauteur, et 60 centimètres de profondeur. Les arrivées électriques ont été réalisées.
Il n'est pas annoncé de retard concernant le passage de la fibre qui arrivera de Cambes. Les gaines sont déjà existantes, il y aura peu de génie civil.
La mise en service est programmée pour le mois de juin.

Utile
N'allez pas plus loin,
on est près de chez vous !
Pains de campagne
Vins du village
Charcuterie régionale
VENTE D'HUITRES LE DIMANCHE MATIN
5, Place du Village
33880 SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX
☎ 05 56 21 31 41
Mail : coccisaintcaprais@wanadoo.fr
OUVERT
du lundi au samedi de 06h30 à 13h00 et de 15h30 à 20h00
et le dimanche de 08h00 à 12h30

ENVIRONNEMENT

L'ARBORETUM .... ÇA POUSSE ... LE VERGER DE LA PLAINE BERNARDIN, CE N'EST QU'UN DÉBUT.

Première réalisation dans le cadre de la démarche de l'arboretum : un verger a été créé entre le 30 novembre et le 16 décembre dernier.
Un premier week-end, où les participants ont creusé les 9 trous de plantation, a été l'occasion pour certains de découvrir cet outil très pratique et bon pour le sol qu'est la grelinette. 15 jours après, a eu lieu la plantation de 3 pruniers, 3 pêchers, 2 cerisiers et 1 pommier.
Ce n'est qu'un début, l'entretien de ce lieu collectif est l'occasion de se rencontrer autour de la culture du verger et des aménagements que nous choisirons ensemble, jardin potager, fleurs, plantes aromatiques, jardins partagés, jardin-école, etc …
Lors du dernier conseil municipal, en hoomage à leur collègue disparu brutalement, les élus ont décidé d'appeler ce lieu : "Le Verger de Pierre-Jean"

Si vous êtes intéressés prenez contact avec le groupe de travail par le secrétariat de la mairie.
Chacun peut visiter le verger, merci de le respecter.

CULTURE

LA COMMISSION CULTURE AVAIT PROGRAMMÉ, AU MOIS DE DÉCEMBRE DES CONCERTS DE NOËL QUI ONT EU LIEU À L'ÉGLISE.

Le dimanche 15 décembre, la chorale et les musiciens de "Art'chor" dirigés par François Durand ont présenté "La crèche de Noël", une scène vivante bercée par les chants de Noël.
Le samedi 21 décembre à 20h30, ce sont les "Romano dandies", un quatuor de musiciens, interprète d'un répertoire issu de cultures gitanes traditionnelles chanté en romani (mais aussi en roumain, russe, anglais, yiddish ou français...) et porté par l'énergie de musiciens rodés à la scène. Des guitares, une contrebasse et un accordéon liés par une complicité ancestrale qui ont emmené les spectateurs au cœur de l'Europe de l'est.

Dossier : L'URBANISATION DE SAINT-CAPRAIS

Saint-Caprais de Bordeaux s'étend sur 1027 hectares. Sa situation de commune rurale proche d'une quinzaine de kilomètres de la grande agglomération bordelaise et au carrefour des grands axes de communication desservant les zones d'emploi de l'Entre-Deux-Mers justifie aujourd'hui un engouement résidentiel certain. Dans ce numéro de votre journal d'informations, nous revenons sur les étapes de son urbanisation.

Notre commune est historiquement un terroir à vocation agricole, principalement tourné vers la viticulture avec un classement en Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C). Située sur un plateau calcaire tourmenté, elle est sujette aux problèmes d'effondrement de carrières. On y trouve des Espaces Boisés Classés (E.B.C), des zones humides environnementalement intéressantes, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) de par la présence d'orchidées rares... Ces éléments sont à prendre en compte dans tout document règlementant l'urbanisme.

Sa structure la plus ancienne est constituée d'un bâti de qualité que l'on retrouve autour de l'église et des hameaux du Buc, du Sens, de Tempête et dans une moindre mesure, des Meneaux.

A la fin des années 1970, la demande croissante en logements, a contribué à l'apparition de plusieurs lotissements pavillonnaires qui se sont développés opportunément en fonction de la facilité d'aménagement des terrains, ce, de façon éparpillée, créant un phénomène de mitage du territoire toujours bien présent aujourd'hui. C'est aussi à cette époque que l'on constate la plus forte augmentation de population.

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) approuvé le 11 octobre 1984, acte cette situation.

Le 21 janvier 2005, un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) est adopté et vient se substituer au P.O.S dont bien des éléments ont évolué en 14 ans. Il inclut un volet « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (P.A.D.D). La commune souhaite alors maîtriser la pression démographique forte qu'elle subit et ordonner son développement au vu des enjeux répertoriés : respect du terroir viticole, préservation du paysage, valorisation des hameaux, structuration du bourg, accès privilégiés au centre, atténuation du mitage. En date du 13 novembre 2013, ce P.L.U a fait l'objet d'une modification simplifiée pour des changements de faible importance expliqués par ailleurs dans ce bulletin.

Conséquence directe de l'augmentation de la valeur des terrains, d'une prédominance de moyennes et grandes propriétés, de l'interdiction par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (S.R.U) de faire figurer une limitation de la taille des parcelles constructibles dans les P.L.U, on constate aujourd'hui un accroissement du nombre de divisions de terrains par choix de leurs propriétaires, et donc l'apparition de pavillons sur de petites surfaces.

Par choix du législateur, le futur s'orienterait vers un P.L.U Intercommunal (P.L.U.I).

1.142 **logements** sont recensés sur la commune.
Il y a une forte prédominance de propriétaires (72,2%), d'où peu de renouvellement et une faible offre locative.
On compte 72 logement sociaux, soit 6,3%, tous situés au bourg.

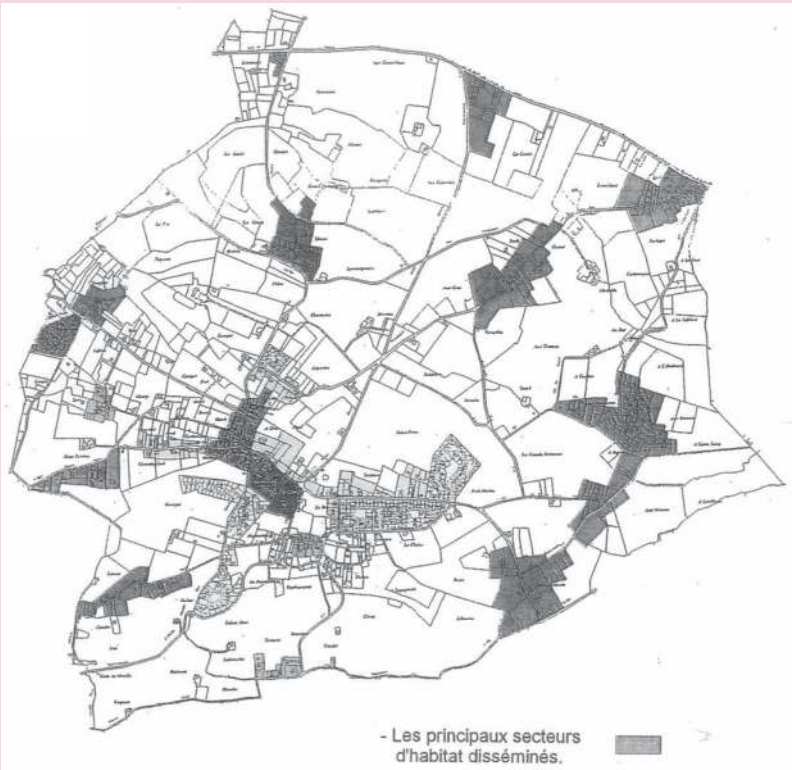

L'instruction des dossiers

Toute construction ou modification de construction doit obligatoirement faire l'objet d'une demande en mairie. Les dossiers de permis de construire et autorisations de travaux y sont déposés contre un récépissé. Après vérification de l'absence de pièce manquante, ils sont transmis à la D.D.T.M (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui donnera un avis quant à la conformité des travaux envisagés par rapport aux réglementations, dont le P.L.U. Le Maire, sauf cas très particuliers, suit systématiquement cet avis sous peine de recours et sanctions administratives.

Le PLU est un élément de décision fondamental. C'est lui qui fixe les droits et devoirs applicables à chaque parcelle.
Ces parcelles peuvent être en :
- Zone U : Zones Urbaines dont la capacité des équipements publics existants ou en cours de réalisation permet d'admettre immédiatement des constructions.
- Zone AU : Zones A Urbaniser non actuellement desservies par les réseaux.
- Zone A : Zones ayant une valeur Agricole. Seuls peuvent y être implantés des bâtiment nécessaires à l'exploitation agricole ou d'intérêts publics. Pour exemple, des écuries peuvent s'implanter dans ces zones, pas une salle de gymnastique.
- Zone N : Zones Naturelles faisant l'objet d'une protection particulière.

La fin de la compétence urbanisme pour les communes ?

Un projet de loi, actuellement au Parlement, prévoit un certain nombre de changements en matière d'urbanisme.

Le P.L.U intercommunal sera élaboré en collaboration avec les communes membres de la CdC. Il devra être approuvé à la majorité qualifiée des deux tiers des votes exprimés. La procédure P.L.U.I sera déclenchée dès la première révision d'un P.L.U dans le périmètre de la communauté de communes.

Notre commentaire : Le P.L.U. Intercommunal doit demeurer une possibilité, et non une contrainte. La validation d'un P.L.U par le conseil municipal doit rester la règle. Souhaitons que nos élus à l'Assemblée Nationale et au Sénat pensent la même chose. Affaire à suivre.

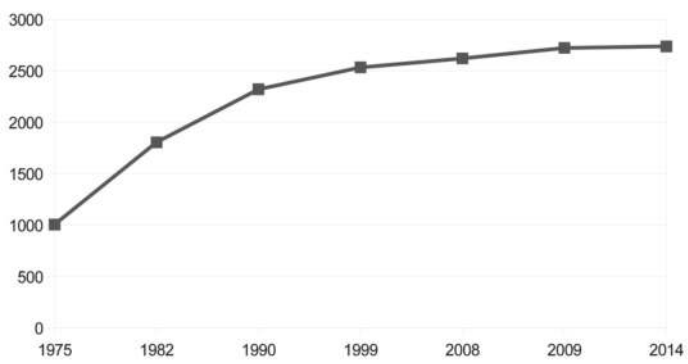

Saint Caprais de Bordeaux – Evolution du nombre d'habitants

Evolution du nombre d'habitants

1.006 habitants en 1975
1.805 habitants en 1982
2.321 habitants en 1990
2.534 habitants en 1999
2.622 habitants en 2008
2.723 habitants en 2009
2.738 habitants en 2014

Entre 1975 et 1990, augmentation de 130,72% en 15 ans, soit 8,71% par an.

Entre 1990 et 2014, augmentation de 17,97% en 24 ans, soit 0,75% par an.

Nombres d'habitants sur la CdC au 01/01/2014*
Baurech : 779
Cambes : 1.371
Cénac : 1.915
Quinsac : 2.117
Saint-Caprais : 2.738
Camblanes : 2.866
Latresne : 3.338

* chiffres de l'INSEE

Les effets du mitage

Le mitage imposé dans les années fin 70 début 80 reste encore aujourd'hui nettement présent et visible. Il a répondu à une forte demande d'habitat pavillonnaire mais est un handicap pour notre commune. Les municipalités qui se succèdent doivent s'y adapter tant bien que mal. La revitalisation du bourg passe nécessairement par sa densification.

- Un lotissement, qu'il soit proche ou très éloigné du bourg, doit être desservi par les réseaux. Plus ils sont longs et épars, plus leur entretien coûte cher à la collectivité. Profitons-en ici pour préciser que même si ces réseaux passent à proximité d'une parcelle, cette dernière n'a pas obligatoirement vocation à devenir constructible.

- Le bourg a pâti de ce développement en poches, et les commerces de proximité ne sont pas favorisés. Les populations les plus excentrées trouvent intérêt à profiter des services proposés sur les communes immédiatement voisines.

- Cet éparpillement induit que la moindre activité nécessite l'utilisation d'un véhicule ce qui n'est ni économique, ni écologique, et peut contribuer à l'isolement de personnes âgées ou en difficulté sociale.

	2011	2012	2013
ENDETTEMENT			
Capital de la dette (1)	118 522 €	130 092 €	135 282 €
Intérêts de la dette (2)	56 305 €	49 719 €	43 798 €
Total de l'annuité (1)+(2)	174 827 €	179 811 €	179 080 €
Montant par habitant	63,85 €	65,67 €	65,40 €
Moyenne nationale (sur la même strate)	87 €	88 €	Non connue
FONCTIONNEMENT			
Dépenses de Fonctionnement	1 591 050 €	1 521 541 €	1 584 453 €
Pourcentage de la dette sur le fonctionnement	10,99%	11,82%	11,30%
INVESTISSEMENT			
Remboursement emprunts (1)	118 522 €	130 092 €	135 282 €
Investissement (3)	227 907 €	370 324 €	453 161 €
Total (1)+(3)	346 429 €	500 416 €	588 443 €
Subventions	0 €	83 287 €	161 897 €
Dotations	71 011 €	87 350 €	103 999 €
Emprunts	30 419 €	0 €	0 €

SITUATION FINANCIÈRE

SUR LE TABLEAU CI-CONTRE, VOUS SONT PRÉSENTÉS DES CHIFFRES CLÉS VOUS PERMETTANT DE JUGER L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE NOTRE COMMUNE.

En 3 ans, la commune a retrouvé un rythme d'investissement correct. Cette situation nécessite une gestion rigoureuse de la trésorerie : en effet, les subventions ne sont perçues que sur présentation des factures acquittées des travaux.

En 2011, un emprunt pour l'achat de matériel technique a été souscrit (échéance fin 2015), du fait de faibles recettes d'investissement causées par l'absence d'opérations en 2010.

IMPÔTS LOCAUX

Pour comparer les impôts d'une commune à l'autre, on a tendance à ne regarder que les taux. C'est un raisonnement erroné car c'est la combinaison de deux éléments qui détermine le montant final :
- Le taux : il est déterminé par décision du conseil municipal.
- La valeur locative : elle est établie depuis 1972 sur comparaison avec un habitat de référence. Le conseil municipal n'a aucune action dessus.

C'est donc le produit des deux qu'il faut comparer. Certes, St-Caprais a le taux le plus élevé de la Communauté de Communes, mais c'est en compensation d'une valeur locative faible.

TAXES D'HABITATION SUR LA CDC			
	VALEUR LOCATIVE MOYENNE	TAUX	VALEUR X TAUX
BAURECH	3 110 €	8,26%	257 €
CAMBES	3 105 €	12,39%	385 €
CAMBLANES	4 054 €	10,12%	410 €
CENAC	4 193 €	12,45%	522 €
LATRESNE	4 147 €	10,80%	448 €
QUINSAC	4 173 €	9,48%	396 €
ST-CAPRAIS	3 218 €	13,89%	447 €

Chiffres fournis par les services de la Trésorerie

Elections 2014 : dates et modalités

Elections Municipales et Communautaires
Les prochaines élections municipales et communautaires auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Le mode de scrutin des élections municipales et communautaires dans les communes de 1 000 à 3 499 habitants a changé.
La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 a abaissé à 1000 habitants le seuil de scrutin de liste.
Les candidats se présenteront sur deux listes Municipale et Communautaire :
- complètes c'est à dire comprenant d'une part, autant de noms que de conseillers municipaux à élire, et d'autre part, les noms des candidats communautaires à élire,
- paritaire c'est à dire comprenant alternativement une personne de chaque sexe.

Regroupant la liste municipale et la liste communautaire, le bulletin de vote de votre choix devra être inséré tel quel en un seul exemplaire dans l'enveloppe de scrutin de couleur bleue à votre disposition, **vous ne pourrez plus rayer ou ajouter des noms ou modifier l'ordre de présentation des candidats**.

Attention donc : panachage = bulletin nul !

Vous trouverez de plus amples informations dans une prochaine Lettre d'Informations Municipales.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

A.S.C.J. Bernard MAUPOME : 05.56.21.37.81.

LA FUSION DE 2 ASSOCIATIONS A DONNÉ NAISSANCE À L' ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES JUMELAGES.

Evoqué depuis plusieurs mois, le projet de fusion du Comité d'Organisation des Raids Cyclo Pédestres (CORCP) et du Comité des Jumelages a pu voir le jour.

A partir d'un document de travail fourni aux deux associations et mis en discussion en présence des membres des bureaux le 23 octobre 2013, il a été convenu de convoquer une assemblée générale extraordinaire des deux associations afin de présenter ce projet.
Une préparation commune à cette assemblée générale le 10 décembre a permis de faire le point et de proposer la dissolution des deux associations.
Le 16 décembre 2013 les deux associations votent la dissolution et adoptent le document de fusion/création d'une nouvelle entité. Un appel à candidature pour le nouveau conseil d'administration est lancé, de nouveaux statuts sont débattus.

Le Conseil d'administration composé de 12 personnes a élu son bureau le 9 janvier 2014.

Président : B. Maupomé
Vices Présidents : C. Tijou . J. Perez
Trésorière : J Larrieu
Trésorier Adjoint : A. Caillaud
Secrétaire : C.Vanhoutte
Secrétaire adjointe : D.Maulin
Responsable Raid : J.C.Maulin
Responsable Randonnées : A.Caillaud
Responsable Jumelages : D.Petit.

Cette nouvelle association a pour nom : Association Sportive et Culturelle des Jumelages (A.S.C.J).
Les documents administratifs (déclaration préfecture, statuts, protocole de fusion, banque etc..) sont en cours de réalisation.
Du travail attend la nouvelle structure : théâtre, préparation du Raid Cyclo Pédestre au Portugal, Rando de la Paix VIVICCITA, 25 avril et diverses manifestations autour du jumelage.
Les personnes intéressées par les relations franco-portugaises, la pratique de la randonnée en semaine, la convivialité et le lien social peuvent nous contacter.

SUR LES CHEMINS DU CANTON

La section randonnée «Des Amis Sacs à dos et fourchettes» du CORCP continue son bonhomme de chemin à travers nos magnifiques paysages de l'Entre deux Mers.

Une fois par mois, un itinéraire (10 à 12 km) concocté par Alain, Jean Claude, Jean Pierre, Jésus et Hubert est proposé. L'occasion de retrouver mensuellement notre convivialité.
Du plateau de Tabanac aux coteaux de La Burthe, des rives de la Pimpine à la découverte des eaux mêlées du canal du Midi, ce sont des découvertes de sites remarquables de notre région agrémentées d'un petit cours d'histoire par notre guide Alain.
Après l'effort, le réconfort et à l'issue de nos randonnées le club house se transforme tel le village d'Astérix pour un rendez-vous incontournable autour d'un repas amical.
La section randonnée compte à ce jour 30 adhérents couverts par une licence FSGT.
Elle participera en 2014 à la 2ème édition de la VIVICITTA (Randonnée pour la paix de 12km) organisée à St Caprais et prendra part activement à l'organisation du Raid Cyclo Pédestre au Portugal. Amitié, lien social et bonne humeur rythment nos sorties et si vous êtes tentés par l'aventure, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

APRODISC

Mohammed KAYA : 06.89.77.23.42 - 05.57.97.97.24
aprodisc@wanadoo.fr

APRODISC ?

Depuis 1985 cette association St Capraisienne suit les évolutions informatiques et fait partager sa passion.
Le monde numérique auquel nous appartenons avec nos micros, tablettes, smartphones … évolue très vite et nous sommes bien souvent perdus : Android, Windows 7, 8, cloud... frustrés de ne pas comprendre.
Vous y trouverez des «fondus», des passionnés, mais toujours des gens abordables : on vient les voir, venez vous aussi... vous ne serez plus seul pour tous les petits problèmes qui vous «pourrissent» la vie.
Le père Noël vous a apporté un ordinateur, nous sommes là pour vous aider pour les mails, internet... nous faisons de l'initiation.
Nous tenons une permanence dans notre local à droite de la mairie tous les samedis de 14h30 à 17h30.
En ce moment nous mettons au point une imprimante 3D... vous êtes curieux ?... Rendez nous visite le samedi soir des semaines impaires.
APRODISC 4, avenue de Mercade

"Les pièces en plastique composant cette imprimante 3D sont elles aussi des pièces imprimées."

RIRE ET BONNE HUMEUR EN DÉBUT D'ANNÉE

Vendredi 3 et Samedi 4 janvier, c'est un classique du vaudeville qui était présenté dans la salle des banquets au domaine Loustallaut au profit de l'association du comité de jumelages et du CORCP.
Comment se débarrasser de sa maitresse lorsqu'on prévoit de se marier le jour même avec une riche héritière ? Une galerie de personnages hauts en couleur complète le tableau !
Le FIL A LA PATTE, cette comédie de Georges Feydeau, suite de déconvenues, d'ambiguïtés et de dérives qui naturellement provoque le rire a été mené bon train par le THEATRE DU LAC et fut un grand succès.
Le public nombreux (on affichait complet les 2 soirs) a apprécié le spectacle où humour et situations cocasses se sont succédé.
Après un tonnerre d'applaudissements, les acteurs retrouvaient le public pour partager le pot de l'amitié. Et pourquoi pas rendez-vous pour un nouveau spectacle !!

ESPACE ET LOISIRS

Richard FENOLLO : 06.07.86.00.38.

EN NOVEMBRE À ST CAPRAIS, A EU LIEU L'ABOUTISSEMENT D'UN GROS CHANTIER ARTISTIQUE AVEC LA CRÉATION D'UNE COMÉDIE-BALLET , "MON MARIAGE DE TES RÊVES".

Avec le soutien de la municipalité, plusieurs associations de St Caprais ont conjugué leurs efforts et leurs talents pour réussir ce projet.
Une formation de Musicaprais a apporté l'accompagnement musical, sous la direction de Corinne Faggiani, les Petits Rats ont créé les illustrations dansées, chorégraphiées par Françoise Papinot , la partie comédie fut assurée par la Compagnie des planches en feu (association espace loisirs), dans une mise en scène de Richard Fenollo. Les Arts disants et Créa Fil et papier ont travaillé sur les décors et les costumes.
Il faut noter l'implication des jeunes dans ce projet. Ils se sont investis sur scène mais aussi hors de la scène, avec une active participation en danse, musique, comédie, régie lumière, décors, maquillages, costumes, etc .
Le texte écrit par Virginie Buhler sur les attentes et les relations entre générations, a permis, l'expression de chacun comme le prône le thème du scénario. En effet, outre la qualité artistique présentée, parents et amis des artistes ont apprécié et partagé l'énergie née du projet qui circulait lors de deux représentations dans la salle des banquets au domaine de Loustallaut.

Malheureusement la salle était un peu petite mais comme beaucoup de personnes qui n'ont pu assister au spectacle, nous ont sollicités et que l'ensemble des jeunes enthousiasmés par l'expérience demandent à rejouer dans une autre salle, peut-être pourrions-nous assurer une autre représentation ici ou ailleurs, patience nous y travaillons.

CONFRERIE DES GOUTEURS DE TRICANDILLES

Bernard MAUPOME : 06.82.16.35.44.

«MANGER EST UN BESOIN, SAVOIR MANGER EST UN ART» LA ROCHEFOUCAULD. LE 27 FÉVRIER 2013 NAISSAIT LA TRENTE TROISIÈME ASSOCIATION SAINT CAPRAISIENNE, LA CONFRÉRIE DES GOÛTEURS DE TRICANDILLES.

A la veille de fêter le premier anniversaire, faisons un petit retour en arrière pour un bilan d'activité.
Dans son article premier, la confrérie indique ses buts :
- mise en valeur du produit régional et sa cuisine
- introniser des personnalités passionnées par le produit et sa gastronomie
- faire connaître nos activités et notre confrérie aux diverses manifestations de la région et répondre aux invitations des autres confréries.

Les réunions mensuelles nous ont permis de mettre au point nos magnifiques tenues, de préparer nos délégations afin de répondre aux diverses sollicitations des confréries et de grossir nos rangs.
A ce jour, ce sont 25 adeptes de la Tricandille qui défendent ces valeurs d'amitiés et de plaisirs.

A l'occasion de la première fête des Belges, le 20 juillet 2013, organisée par la Brasserie Aliénor, la Confrérie a présenté son premier chapitre et a intronisé 5 personnalités.
Depuis cette date, la confrérie a honoré les invitations suivantes : Sainte Terre, Confrérie de la Lamproie, Castillon, Confrérie des Grille Tout, Créon, Confrérie de la Cagouille, Tabanac, Confrérie de la Mûre, Grignols, Confrérie du Chapon.
Lors de ses réunions mensuelles, la Confrérie teste des recettes originales et gastronomiques.
Huîtres tricandilles, tricandilles épinards mangue etc….sont autant de plats qui permettent de mettre en valeur et sublimer le produit.
Alors oui, nous jurons tous : «de toujours apprécier les tricandilles proposées par la confrérie et de défendre sa qualité et sa gastronomie ou alors nous nous jetons dans les eaux troubles de la Jaugue.»
La Confrérie des Goûteurs de Tricandilles fêtera donc son premier anniversaire et à cette occasion elle proposera une grande fête en Mai (date et programme en discussion) avec l'invitation de plusieurs Confréries autour d'un marché campagnard.
Des informations complémentaires vous seront transmises dans quelques jours.
Affaire à suivre et avis aux amateurs de tricandilles.

CREAFIL ET PAPIER

Jeanne BERNAZEAU: 05.56.21.36.20.

L'ASSOCIATION CREAFIL ET PAPIER A ÉTÉ CRÉÉE EN DÉCEMBRE 2009. ELLE A POUR BUT DE FÉDÉRER DES PERSONNES AUTOUR DE MÊMES PASSIONS : COUTURE, TRICOT ET SCRAPBOOKING.

Les activités se déroulent de 14h à 17h, à la Maison Loustallaut, les lundi, mardi, mercredi et vendredi pour la couture et le tricot et le mardi pour le scrapbooking. Ce sont des moments de convivialité, d'échanges et de partage ouverts à tous.
Au cours de l'année 2013, l'association a participé à de nombreuses manifestations grâce à ses adhérents qui ont donné de leur temps pour confectionner plusieurs réalisations, tout en continuant leurs propres ouvrages :
- Au 25ème anniversaire des Arts Disants les 25 et 26 mai : création d'une mini-scénette décorée avec des poupées habillées en paysanne
- Spectacle de la Compagnie des Planches en feu, les 1er et 8 juin et mois de novembre : création de costumes pour le théâtre et la comédie musicale.

Intronisation de la Confrérie des Goûteurs de Tricandilles : confection de capes.
Bourse aux jouets, organisée par la FCPE : nous avons offert quelques poupons que nous avions habillés avec de la layette.
De plus, tout au long de l'année, les adhérentes ont tricoté des trousseaux complets pour bébés (brassières, chaussons, bonnets, couvertures…) qui ont été remis le 10 octobre à EMMAÜS.
Nous serions très heureuses de vous accueillir et de vous faire découvrir et partager nos passions.

FCPE : Sébastien MURARD : 06.10.20.07.39.

Site http://fcpestcapraisdebordeaux.e-monsite.com

BILAN DE LA VENTE DES SAPINS DE NOËL

Cette année, nous avons vendu 133 sapins sur la commune. Pour cette 2ème édition de distribution des sapins de Noël, nous avons souhaité mettre l'accent sur la convivialité et l'ambiance de Noël. Nous avons invité le Père Noël pour le plaisir des enfants qui ont ainsi pu lui remettre leur lettre et lui confier leurs secrets. Les parents étaient également conviés à venir avec leur appareil photo pour immortaliser l'instant.
La Mère Noël, elle aussi, était présente et nous a offert un beau concert de chants de Noël pendant plus d'une heure. Merci encore à Hélène Chenal.
Les enfants ont adoré et l'ambiance était joyeuse et festive, le tout autour d'un verre de vin chaud offert par l'association. Comme l'an passé, nous avons également offert un sapin à chaque école et à chaque accueil périscolaire.

CARNAVAL

Le Carnaval aura lieu le samedi 15 mars dans une ambiance «Western». De nombreuses animations et de nombreuses surprises vous attendent…Réservez dès à présent votre journée et venez nombreux avec vos enfants.

SCS TENNIS : Stéphanie BALLARIN : 06.61.16.36.17.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.
Nous vous souhaitons de prendre du plaisir durant vos matchs et de réaliser de très belles performances.
Tous les membres du bureau seraient heureux que le club-house continue pour 2014, a être le lieu convivial où vous aimerez partager vos joies, vos doutes, vos défaites et vos victoires… Tous ces moments qui échelonnent une saison sportive.

Pour ce championnat de Gironde sont engagées :
- 5 équipes de jeunes (11/12 ans ; 13/14 ans (2 équ.) ; 15/16 ans et 17/18 ans)
- 6 équipes adultes : 2 équipes féminines et 4 équipes masculines

A ce jour, 3 équipes sont 1ères de leur poule, prêtes à se présenter dans le tableau final qui désignera le champion de Gironde dans leur catégorie.

Vous trouverez ci- dessous un échantillon de photos des enfants de l'école de tennis qui ont eu lieu avant les vacances scolaires de fin d'année.

ST-CAPRAIS EN FETE Hervé MOGA : 05.56.78.74.11.

St-caprais en fête présente ses voeux les meilleurs à tous les saint-capraisiens et leur donne rendez-vous le 21 juin pour la fête de l'omelette géante (2014 oeufs !) et le 20 septembre pour les Automnales (avec vide-grenier).
Pour partager cuisine, plonge, plaisir d'offrir des animations dans la bonne humeur, le groupe accueillera volontiers de nouveaux bénévoles : n'hésitez pas à nous contacter.

LES PETITS RATS
Nelly MOUGNERES : 05.56.20.12.62.

LES PETITS RATS AU CONCOURS D'AQUITAINE

L'association des petits rats de Saint-Caprais et son professeur de modern jazz, Allison présentent un groupe de 5 élèves (14/18 ans) ainsi qu'un élève en solo au Concours Aquitain, complexe de la Junca à Villenave d'Ornon le dimanche 16 février 2014 dans l'après-midi. Vous pouvez réserver vos places au 05.57.99.52.27 et l'entrée est de 5€.

Ils participeront également au Concours de la Fédération Française de Danse le week-end des 29 et 30 Mars 2014 qui a lieu à Libourne.
Nous leur souhaitons bonne chance et serons avec eux par la pensée.

PORTES ENTRE2MERS BASKET
Cécile NOVELLO : 06.45.29.88.40.

POUR SA 3ÈME ÉDITION, LE NOËL EN BASKET ET EN FAMILLE 2013 SE VOULAIT, COMME À SON HABITUDE, FÉDÉRATEUR AUTOUR DU BASKET, DE LA FAMILLE ET D'UN NOËL SOLIDAIRE.

Pour participer, rien de plus simple ... il fallait :
•1 équipe de 4 joueurs (famille ou pas), constituée au moins d'un licencié au Basket des Portes de
l' Entre 2 Mers
•amener au moins un cadeau neuf en faveur du Secours Populaire.
Cette année, 104 personnes ont participé. Tous récompensés, nous espérons que les licenciés et leurs familles se souviendront de ce moment convivial.
Le Secours Populaire a adressé un courrier de remerciement pour le geste de solidarité et de générosité pour la collecte de jouets organisée ce jour-là en leur faveur.

CLUB DE L'AGE D'OR Robert CHAPPELIN-ROGER : 05.56.21.36.92.

"L'ANNÉE S'ACHÈVE AU CLUB DE L'AGE D'OR.

Comme chaque année, les membres du Club des anciens ont souhaité partager des instants festifs afin de célébrer la magie de Noël et d'anticiper le passage à la nouvelle année.
C'est le dimanche 22 décembre que nous étions attendus au restaurant "l'entre-deux" de Créon. Un accueil toujours chaleureux, un repas vraiment succulent que nous avons partagé dans la joie et la bonne humeur.
Selon la tradition, puisqu'au moment de Noël un enfant sommeille en chacun de nous, le passage du Père Noël venu distribuer à chacun son cadeau surprise a clôturé cette journée très agréable.
Un dernier toast afin d'échanger les vœux pour l'année 2014 et il fallait penser à regagner son domicile."

LES ANCIENS COMBATTANTS Jacky Bouey : 05.56.21.33.37.

LE 14 SEPTEMBRE DERNIER C'EST LA VALLÉE DE LA DORDOGNE QUI NOUS A ACCUEILLIS.

Après un arrêt dégustation de produits régionaux à la «truffe sarladaise», direction Roque-Gageac pour une promenade en gabarre sur la Dordogne. Balade très appréciée dans un espace environnemental exceptionnel.
Retour au bus pour direction Domme, Bastide Royale. Nous avons pris le petit train pour la montée dans la ville. Petit déjeuner très apprécié au restaurant "La Flambée" tant par le menu que par le service.
Puis balade digestive à la découverte de cette cité médiévale nichée sur un piton rocheux duquel nous avons pu découvrir la vue exceptionnelle sur la vallée de la Dordogne.
Retour au petit train touristique pour la descente jusqu'au bus après la découverte de toutes les ruelles ancestrales et chaotiques dûment commentées.
Retour à Saint-Caprais, tous les participants oubliant momentanément leurs soucis, ont profité pleinement de cette journée passée dans la bonne humeur et la convivialité.

Après les cérémonies commémoratives traditionnelles du 11 novembre à Saint-Caprais et du 5 décembre à Latresne, notre assemblée générale s'est tenue à Saint-Caprais dans la Salle des Banquets.

Le repas gamelle aura lieu le samedi 5 mars au restaurant scolaire. Le voyage de 3 jours se fera en Principauté d'Andorre du 15 au 17 juin 2014. Vous pouvez déjà réserver vos places en téléphonant au président.

ECHO5CAP Florence CUMINAL : 05.56.20.98.73.

CAP SUR LE VIN

La manifestation du 8 décembre a remporté un vif succès tant auprès du public dégustateur que des producteurs qui nous ont proposé le produit de leur vigne ou de leur exploitation, foie gras, lamproie, escargots.....
Les stands de petit artisanat ont permis aux visiteurs de compléter la hotte du père Noël et le temps était de la partie : soleil magnifique réchauffé par du rhum venu en direct de notre belle Martinique.

SCS PETANQUE
Philippe GARRIGOU : 06.30.72.88.45.

La saison de pétanque vient de reprendre et de ce fait l'association accueille toutes personnes souhaitant prendre une licence au club.
Les entraînements ont toujours lieu le vendredi après-midi et certains après-midis de la semaine. Le nombre de licenciés est actuellement de 65 joueurs.
De plus, le club va organiser plusieurs concours et manifestations pour les licenciés pendant l'année 2014.
Pour toutes informations complémentaires venez à la «Cabane» à côté de l'école maternelle les jours d'ouverture du club. Bonne année et meilleurs voeux à tous.

GINGKO : Laëtitia LEFEUVRE : 06.83.15.95.65.

L'Association a élu un nouveau bureau. Au 1er janvier 2014, Laëtitia LEFEUVRE a pris ses nouvelles fonctions de présidente. Annie LEVY poursuit sa mission de trésorière.
L'association propose différentes activités. Tous les mardis soirs de 19H à 20H nous proposons des séances de sophrologie. La sophrologie est une méthode de Relaxation Dynamique qui par des excercices simples basés sur la respiration, amène chacun à un mieux être global (améliore la communication, augmente ses capacités de concentration, active son potentiel positif, gestion du stress...)
Des conférences sont organisées tous les trimestres.
Prochaine conférence, "le passeur d'âmes", le vendredi 28 mars, à 20h30, Salle des Banquets. Emmanuel Ferran, psy-thérapeute, énergéticien, formateur et Passeur d'âmes interviendra. Le passeur d'âmes facilite les changements (professionnels, amoureux...), les passages (naissance, enfance/adolescence, fin de vie...).
La conférence se déroulera en trois temps: une partie théorique, les questions du public et enfin un exemple de passage. L'entrée est gratuite et ouverte à tous.

"REMIX, LA LITTERATURE REVISITÉE"

LA MÉDIATHÈQUE DE ST-CAPRAIS A PARTICIPÉ CETTE ANNÉE ENCORE A L'ACTION AUTOMNALE MENÉE DEPUIS 3 ANS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL.

Après la Musique en 2011 et la Nature en 2012, l'automne 2013 a été, "Remix, la littérature revisitée" une mixture littéraire impulsée par la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) est une autre manière de voir, de s'approprier, de découvrir la littérature sous toutes ses formes. Les communes ont pu choisir entre divers thèmes, et chaque bibliothèque, à sa manière, a revisité la littérature pour le bonheur de tous. A Saint-Caprais, c'est le cinéma qui était à l'honneur, et la médiathèque a affiné un axe d'animation et composé une programmation en lien avec différents partenaires : école, artistes, bénévoles….
Les participants ont pu poser un regard nouveau, moderne, décalé sur la littérature classique et contemporaine. Une littérature qui se joue, se filme, se clame, s'écrit, se dessine et,… se lit. Le temps d'une animation, d'un atelier, ces derniers ont été acteur, comédien, public ou encore auteur.

- **"Bazar de cinéma"**, vernissage de "Remix, la littérature revisitée" à St-Caprais, suivi d'une soirée dînatoire avec lecture et cinéma sur le thème de Jules Verne
- **Atelier de fabrication d'un story board** d'une scène de Harry Potter auquel une douzaine d'enfants a participé sous les conseils avertis de Sandra Anton et suivi de la projection d'un film "L'école des sorciers", 1er épisode de Harry Potter.
- **Séances de "vendredis soirs à la bibliothèque"** : lectures et projections de films tels que "Jane Eyre" de Charlotte Brontë.
- **Projection du film "La patinoire"** de et avec Charlie Chaplin sonorisé par Thomas Lachaise et Philippe Guillot, saxophoniste et pianiste, suivie d'un concert des années 20.
- **Pour les bébés lecteurs** : projection et lectures en compagnie de "L'âne Trotro" de Bénédicte Quettier autour d'un petit déjeuner lecture.
- **Pour les scolaires et jeune public** : projections de films tels que "Le bonhomme de neige ", "Sacré Père Noël" et "La guerre des boutons".

Toutes ces animations n'auraient pu avoir lieu sans l'aide des bénévoles, Annie, Sylvianne, Rosy, Delphine, Isabelle, Christèle et Céline.
Afin d'étoffer cette action, de nombreux livres, albums, documentaires ont été achetés sur la thématique du cinéma… Passionnés ou simples curieux, n'hésitez-pas à pousser les portes de la bibliothèque pour venir les découvrir.
La BDP a coordonné, cofinancé, prêté des ouvrages, CD, DVD, matériels divers pour que cette année, la littérature soit remixée et revisitée en Gironde.

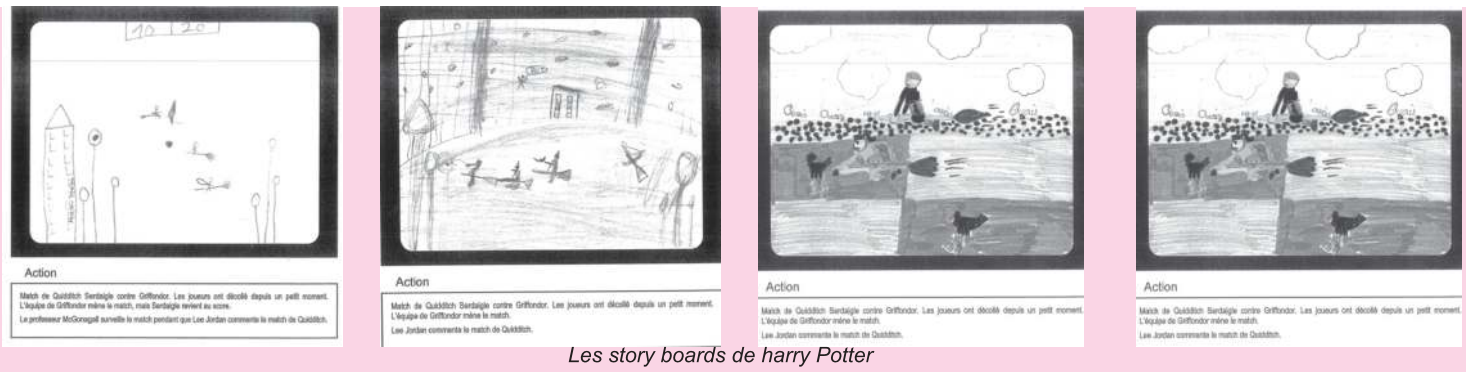

Les story boards de harry Potter

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Grand concours au mois de mars
Durant tout le mois de mars, un concours aura lieu autour du livre «Visages» qui est un des livres de la sélection de la 5ème édition de "Lire et Elire".
Le défit est lancé : fabrication de visages avec des matériaux de récupération…. N'hésitez pas à laisser libre court à votre créativité !

Un vendredi soir à la bibliothèque : le vendredi 7 mars à 20h30 autour du thème «Western et carnaval».

Horaires d'ouverture
Mardi de 16h30 à 18h00
Mercredi de 14h00 à 18h00
Vendredi de 16h30 à 18h30

"Bébés lecteurs"
Le jeudi de 9h30 à 11h00

QU'EST-CE QUE LA BDP ?

La Bibliothèque Départementale de Prêt est un service du Conseil général qui apporte son concours aux Communautés de Communes de moins de 10 000 habitants en Gironde. Son équipe de 40 personnes contribue au développement des bibliothèques et médiathèques et à la promotion de la lecture publique dans les territoires ruraux et périurbains.

SON ACTION :
- Aides aux projets de constructions,
- Mise en réseau des médiathèques,
- Orientation, formation, écoute des bibliothécaires,
- Mise à disposition de documents, d'outils d'animation,
- Développement d'actions culturelles.

LA BDP ET ST-CAPRAIS
Le fonds propre de la médiathèque de St-Caprais compte 7200 livres, 20 abonnements, 150 CD, 70 DVD. Le fonds de la BDP est de 1700 ouvrages.
La médiathèque emprunte à la BDP environ 200 ouvrages tous les 2 mois. Ces derniers sont mis à la disposition des lecteurs qui peuvent les consulter sur place ou les emprunter. Si vous souhaitez un ouvrage spécifique ou si un sujet vous intéresse, il vous suffit d'en parler à la bibliothécaire, Christiane Anton qui fera la nécessaire pour vous le procurer lors de son emprunt dans les locaux de la BDP à Saint-Médard en Jalles.

Pendant les premières années du règne de Louis-Philippe, les représentants du parti libéral et les membres du clergé réclament, pour des raisons différentes, la liberté de l'enseignement. La tâche de moderniser l'enseignement primaire revient alors à François Guizot, ministre de l'Instruction Publique. La loi du 28 juin 1833 accorde ainsi la possiblité aux communes d'ouvrir des écoles primaires.

Si, en 1829, 14.000 communes sur les 35.000 que comptent le pays ne possèdent pas d'école primaire, elles ne sont plus que 3.213 dans cette situation en 1847. 3,5 millions d'enfants sont alors scolarisés. Le 19ème est le siècle de l'alphabétisation de masse, assurée au sein du réseau des écoles primaires communales. L'intervention de l'Etat est ici décisive : Cependant l'application de la loi Guizot n'est obligatoire que dans les communes de plus de 500 habitants : A St-Caprais en 1831 on ne dépassait pas ce seuil, c'est pourquoi le conseil municipal avait eu la possiblité de rejeter cette dernière, s'appuyant dans sa décision sur le fait que les enfants étaient une main d'oeuvre précieuse.

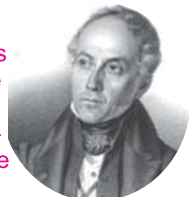
F. Guizot

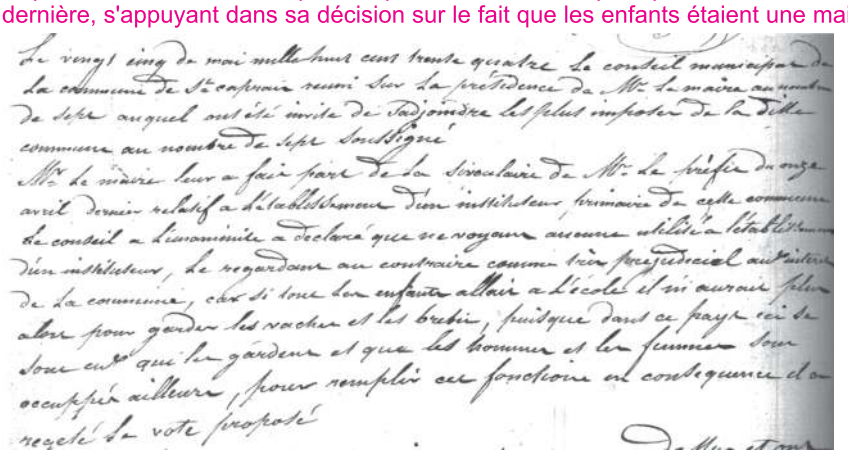

Le 25 mai 1834 le conseil municipal de la commune de Saint-Caprais réuni sous la présidence de M. le maire au nombre de sept auquel ont été invité de se joindre les plus imposer de la ville commune au nombre de sept sous signé,
M le maire leur a fait part de la circulaire de M le préfet du onze avril dernier relatif à l'établissement d'un instituteur primaire de cette commune. Le conseil à l'unanimité a déclaré que ne voyant aucune utilité à l'établissement d'un instituteur, le regardant au contraire comme très préjudiciable aux intérêts de la commune, car si tous les enfants allaient à l'école il n'y aurait plus alors pour garder les vaches et les brebis, puisque dans ce pays-ci se sont eux qui les gardent et que les hommes et les femmes sont occupés ailleurs, pour remplir ces fonctions, en conséquence de quoi il a rejeté le vote proposé.

Quelques années plus tard, St-caprais a son école et nous retrouvons dans les archives municipales, le conseil du 14 mai 1845 dont l'ordre du jour était le salaire de l'instituteur. L'instituteur recevait alors un traitement fixe du conseil municipal et une rétribution mensuelle, dont le taux fixé par le conseil municipal, était payé par les parents des élèves en fonction de l'enseignement suivi.

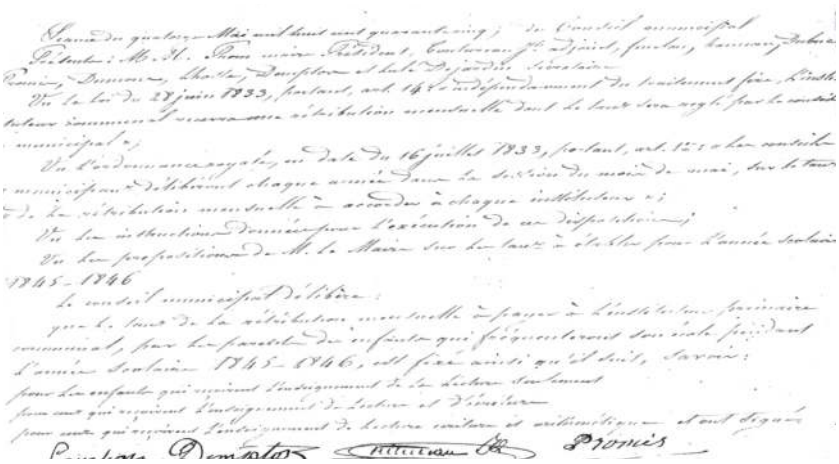

Séance du quatorze mai 1845, le Conseil municipal…
Vu la loi du 28 juin 1833, parlant, art 14 « indépendamment du traitement fixe, l'instituteur communal recevra une rétribution mensuelle dont le tout sera réglé par le conseil municipal ».
Vu l'ordonnance royale, en date du 16 juillet 1833, parlant, art 1er « les conseils municipaux délibérant chaque année dans la session du mois de mai, sur le taux de la rétribution mensuelle à accorder à chaque instituteur »,
Vu les instructions données pour l'exécution de ces dispositions,
Vu la proposition de M. le Maire sur le taux à établir pour l'année scolaire 1845, 1846,
Le conseil municipal délibère : que le taux de la rétribution mensuelle à payer à l'instituteur primaire communal, par les enfants qui fréquenteront son école pendant l'année scolaire 1845-1846, est fixé ainsi qu'il suit, savoir : 1francs50 pour les enfants qui reçoivent l'enseignement de la lecture seulement, 2f50 pour ceux qui reçoivent l'enseignement de la lecture et de l'écriture, 2f50 pour ceux qui reçoivent l'enseignement de la lecture, écriture et arithmétique et ont signé….

Lors du conseil du 8 juin 1851, le conseil nomme une institutrice communale pour l'enseignement des filles car il n'était pas convenable que garçons et filles soient dans la même école.

M. le maire expose au Conseil renforcé par la Demoiselle Gaillard, institutrice libre qui désirerait obtenir le titre d'institutrice communale au terme de l'article 31 de la loi du 15 mars 1830 sur l'enseignement. Les instituteurs communaux sont nommés par le Conseil Municipal, il est donné lecture du chapitre 111 de la même loi relative aux écoles communales. S'il n'est obligatoire pour la commune d'avoir des écoles pour filles que lorsqu'elles sont de huit cents âmes, il est positif que nous que nous avons deux familles qui ne peuvent payer l'instruction de leurs filles, qu'il est bien plus convenable d'avoir une institutrice pour ce sexe que de mettre les deux dans la même école, il propose de voter une somme de 100 Francs allouée annuellement pour avoir dans la commune, une école de filles et de nommer la Demoiselle Gallard institutrice communale pour St-Caprais sur quoi le conseil renforcé délibère et exprime le vœux que le titre d'institutrice communale soir accordé à la Demoiselle gaillard et vote une dépense extraordinaire de 100 F. pour l'an 1852 applicable à cet objet.

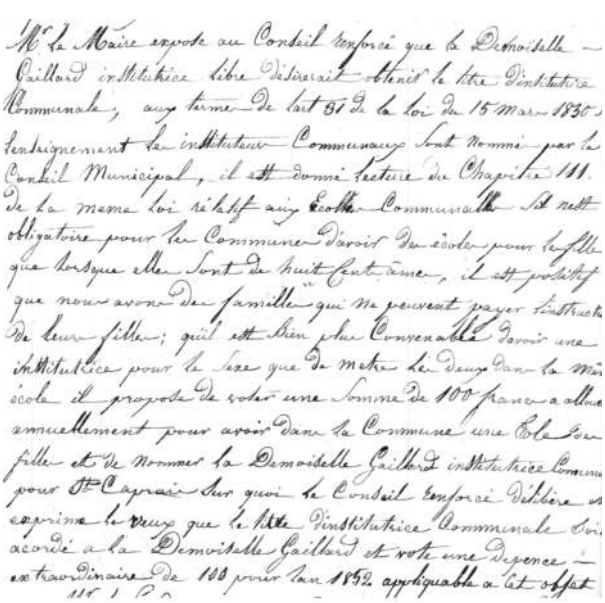

Photo de classe en 1835

A partir de 1851 nous trouvons dans les conseils municipaux des listes d'enfants désignés en concertation avec le curé du village qui pourront avoir un enseignement gratuit car les parents n'ont pas les moyens financiers de scolariser leur enfant. Cette liste est dressée chaque année.
Ce sont les Lois Ferry qui datent des années 1880 qui instaureront réellement la gratuité, la laïcité et l'obligation de l'éducation du moins pour les enfants de 6 à 13 ans.

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur le blog de la commune : stcapraisbx.blogspot.com

CM du 13 novembre

- Décisions modificatives au budget. En fonctionnement, annulation de titres sur le loyer de La Poste. En investissement, virements et ouvertures de crédits pour les opérations école maternelle, Loustallaut, pump track et éclairage public.
- Validation du rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes.
- Approbation de la modification simplifiée du PLU.
- Délibération pour autoriser le Maire à signer un acte notarié pour la reprise de la voirie et des espaces verts du lotissement « Le Vallon ».
- Délibération pour engager une consultation sur la mission Sécurité Protection Santé (SPS) pour la réhabilitation de Loustallaut. Présentation du projet.
- Validation de la convention médiathèque / écoles.
- Adoption de la charte vie associative.
- Adoption du programme de voirie 2013. Choix de l'entreprise Atlantic Route pour un montant de 114.760 €.
- Annonce du début des travaux d'assainissement au chemin de Carbonneau.
- Modification par le SIEA de Lyde des dates de mensualisation des factures.
- Adoption du règlement pour le prêt de matériel aux administrés.
- Point sur le dossier de la cantine scolaire auprès du tribunal.
- Adoption des propositions des nouveaux rythmes scolaires à compter de septembre 2014.
- Informations sur les concerts de Noël.
- Informations du CCAS sur la boîte à lire, la braderie, et la collecte de la banque alimentaire.
- Point sur le projet arboretum et la plantation d'arbres fruitiers à la plaine Bernardin.

CM du 16 décembre

- Minute de silence en la mémoire de Pierre-Jean COUSTEIX.
- Validation d'une procédure d'expropriation d'une parcelle réservée sur le PLU et appartenant à la société Immogir.
- Vote d'une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association « Espaces et Loisirs ».
- Vote d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association « Entre Deux Rêves ».
- Désignation des délégués au SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers. Titulaires : Christian Boneta, Annie Levy. Suppléants : Claude Fontanet, Chantal Daubie.
- Validation d'un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre sur la restructuration et la mise en conformité du gymnase.
- Annonce que le budget communal sera présenté et voté fin février.
- Renouvellement à la société CSMETP de la convention d'occupation d'un terrain à usage de stockage.
- Annonce que les travaux d'isolation de la mairie ont été réalisés.
- Remerciements aux bénévoles qui ont participé à la plantation du verger arboretum.
- Annonce des résultats de la collecte pour la banque alimentaire : 8 caddies ½ de denrées.
- La commission vie associative annonce qu'elle rencontrera les responsables d'association dès janvier.
- Annonce de la fusion des associations CORCP et Comité de Jumelages.
- Annonce d'une permanence des élus le 31 décembre pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.
- Annonce des prochaines manifestations.

Abréviations

ATSEM : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAO : Commission Appel d'Offres
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d' Environnement
CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales
CCVA : Commission Consultative de la Vie Associative
CDC : Communauté de Communes
CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
CME : Conseil Municipal Enfants
CE2M : Coeur Entre Deux Mers
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
EHPAD : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
FDAEC : Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes
FDAVC : Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale
FNACA : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie
MO : Maîtrise d'Oeuvre
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
SDEEG : Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEMOCTOM : Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte des Ordures Ménagères
SIAMD : Syndicat Intercommunal des Aides Ménagères à Domicile
SIEA : Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement
SIER : Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SYTECEM : Syndicat Mixte du Pays Coeur Entre-deux-Mers

Modification simplifiée du PLU

Lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2013, il a été adopté une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une révision mais d'une modification simplifiée pour des changements de faible importance.

Ces changements sont au nombre de 7 :
1) Modification des règles régissant les temporisation des eaux de pluie afin d'éviter la surcharge des réseaux hydrographiques et pluviaux existants et de limiter les phénomènes d'inondations.
2) Corrections d'erreurs matérielles : augmentation du coefficient d'emprise au sol de la zone UE à 15 %, actualisation du fonds de plan, mise à jour des articles du code de l'urbanisme.
3) Suppression de 5 emplacements réservés qui n'ont plus vocation à exister.
4) Modification des distances d'implantation des annexes isolées.
5) Augmentation à 12 % du coefficient d'occupation des sols de la zone UE.
6) Assouplissement des prescriptions réglementant l'édification des clôtures.
7) Introduction d'un chapitre intitulé « mouvements de terres » concernant les règles d'affouillements et d'exhaussements du sol.

Ces modifications sont applicables à compter de janvier 2014.

SCOLAIRE

RYTHMES SCOLAIRES

Dès la rentrée de septembre 2013, un groupe de travail a rapidement été constitué afin d'élaborer le Projet Educatif du Territoire (P.E.D.T.). Il est composé :
- de représentants des parents d'élèves,
- de la directrice de l'école maternelle et du directeur de l'école élémentaire,
- des 2 responsables des accueils,
- de 2 représentants de la mairie,
- des présidents d'associations,
- des 2 membres de la C.D.C. (qui « pilotent » le groupe et font le lien avec les autres communes).

Le Projet d'Organisation du Temps Scolaire (P.O.T.S) a été voté en Conseil d'Ecole le 13/11/2013 ; ces nouveaux horaires, qui entreront en vigueur dès la rentrée 2014, sont les suivants :
- Ecole maternelle : 8h45 - 12h00 / 13h30 - 15h30 et 8h45 - 11h45 le mercredi
- Ecole élémentaire : 8h45 - 12h15 / 13h45 - 15h30 et 8h45 - 11h45 le mercredi

Actuellement, le groupe de travail s'emploie à organiser la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P).

INFORMATION ÉCOLE MATERNELLE

Parents, pensez à inscrire les enfants nés en 2011 et en janvier, février et mars 2012 à la mairie avant le 28 avril 2014 (les enfants nés en 2012 seront sur une liste d'attente).
Les inscriptions à l'école maternelle débuteront après les vacances de Pâques.
Si vous habitez en dehors de la commune vous devez faire une demande de dérogation au maire de votre commune et à celui de St-Caprais. Cette démarche est également nécessaire pour l'entrée en CP même si votre enfant était déjà à l'école maternelle de St-Caprais.

CANTINE SCOLAIRE : PRIX DE REVIENT D'UN REPAS 7,41€

La caisse des écoles s'est réunie le 22 janvier dernier afin d'examiner la situation financière de la cantine.
Il s'avère que, si pour l'année scolaire 2011-2012, 37120 repas ont été servis, pour 2012-2013, ce nombre s'élève à 40 887 soit une augmentation d'environ 10%.
Une étude a été réalisée sur le coût de la part communale : achats alimentaires, frais de personnel, EDF/GDF, eau : **il en ressort que le coût pour un repas en 2011-2012 était de 7,86€ et en 2012-2013 de 7,41€ .**
La municipalité facture les repas enfants à 2,30€ et adulte à 4,20€.
Une étude a été réalisée sur les 5 fournisseurs principaux pour calculer **le coût des achats alimentaires : 61 524€ pour 2011-2012 soit 1,66€ par repas et 67 570€ pour 2012-2013 soit 1,65€ par repas**. On constate donc que le coût des achats alimentaires a été maîtrisé.
La caisse des écoles a proposé de maintenir cette situation jusqu'à la fin de l'année scolaire.
En mai/juin, plusieurs études devront être engagées :
- Analyse de l'entrée du bio dans les repas,
- Examen d'une tarification en fonction du quotient familial,
- Adaptation des horaires avec les nouveaux rythmes scolaires.

A suivre….

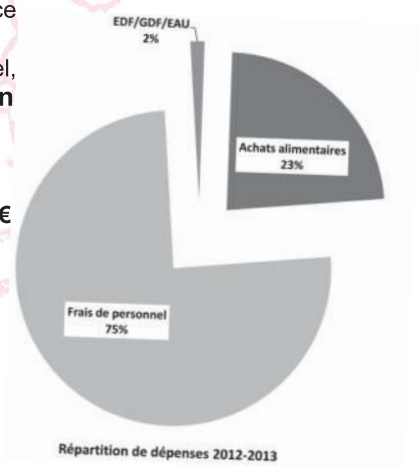

Répartition de dépenses 2012-2013

TRAVAUX

ECLAIRAGE DES HAUTS DE ST-CAPRAIS

La 3ème et dernière tranche des travaux d'éclairage des "Hauts de St-Caprais" est terminée.
L'ensemble du lotissement est maintenant équipé de candélabres à économie d'énergie.
Chaque lampadaire est équipé d'un variateur qui réduit la puissance d'éclairage et donc l'énergie consommée sans que cela ne soit détecté par l'œil humain. De plus, une horloge astronomique permet les allumages en fonction de l'obscurité et non plus des heures, avec la possibilité de couper pendant la nuit, comme cela se pratique dans d'autres communes. L'éclairage du terrain de pétanque du lotissement est également terminé et ce dernier est équipé d'un éclairage muni d'une clé disponible à la mairie.
Tout ceci dans le but de réaliser des économies d'énergie tout en offrant confort et sécurisation aux usagers.

TRAVAUX DE VOIRIES 2013

Les travaux programmés pour 2013 ont été en grande majorité réalisés.
Cependant, dans le bourg, la réfection des trottoirs, Avenue de Loustallaut a été interrompue car des problèmes de réseaux ont été découverts en ouvrant le sol : branchement électrique, pluvial et éclairage public. Ces derniers, qui ne pouvaient être prévisibles avant le début des travaux, ne font cependant que retarder la réalisation et ne remettent en aucune façon la finalisation prochaine de l'opération.
De plus amples informations vous seront données dans la LIM de février.

SÉCURISATION DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Les travaux de sécurisation des lignes électriques programmés sur 2013 avec le SDEEG ont été réalisés. Il s'agissait de remplacer plusieurs tronçons de fils nus par du câble torsadé. Ceci améliore la sécurité et la fiabilité.
Etaient concernées les lignes du lieu-dit Tempête vers Vaché, du chemin de Loupes, de l'avenue de Mercade.
En 2014, il est prévu une sécurisation de ligne avenue de Luzanne et un enfouissement de réseau devant le stade.